

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6201>



Mobilisation des AESH le 3 juin : 16h45 devant la DSDEN

- SNES académique de Dijon - Départements - Nièvre - Actualités -



Publication date: jeudi 27 mai 2021

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Une large intersyndicale, dont la FSU, appelle les AESH à se mettre en grève le 3 juin 2021 pour une augmentation des salaires, l'abandon des PIAL, la création d'un véritable statut de la Fonction publique et des recrutements massifs. Nous serons reçus à notre demande par M. Perrot, député. Retrouvons-nous à partir de 16h45 devant la DSDEN. !

La journée nationale d'action du 8 avril, où les AESH, ont été nombreuses et nombreux à s'être mobilisé-es, a permis d'alerter sur la situation subie par ces personnels, méprisés par l'Éducation nationale. Les médias ont largement fait écho à ces actions. Seul le ministre refuse de voir ce qui a été massivement porté par les AESH, avec les personnels à leurs côtés, et remonté lors des audiences auprès des DASEN, des recteurs ou des préfets. Aucune annonce n'a été faite sur la reprise des discussions, aucun calendrier de concertation n'a été donné dans les instances nationales pouvant laisser croire à la disponibilité du ministère à tenir ses engagements sur l'amélioration des conditions d'emploi et sur une revalorisation salariale des AESH.

Il y a urgence à :

- engager l'augmentation des salaires et garantir la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail ;
- abandonner les PIAL et la politique de mutualisation des moyens ;
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH ;
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur des notifications.

L'ensemble des personnels de l'Éducation nationale et les associations de parents sont appelés à se joindre à cette journée de mobilisation aux côtés des AESH.

Le SNES-FSU demande la création d'un corps de catégorie B pour les AESH.